

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 9 décembre 2024

NOMBRE DE MEMBRES

CONSEILLERS 19

PRESENTS 13

VOTANTS 19

QUORUM 10

DATE DE CONVOCATION

3 décembre 2024

DATE D'AFFICHAGE

1 7 DEC. 2024

Codification: 7.5

Acte rendu exécutoire après dépôt en Souspréfecture de Roanne le

1 6 DEC, 2024 et publication du 1 6 DEC, 2024

Le Maire, Jean-Yves BOIRE L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre le Conseil Municipal, dûment convoqué le trois décembre deux mille vingt-quatre s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents: Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, André ALEX, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Roseline TRAMBOUZE et Lucie ROCH.

Absents excusés avec pouvoir :

Bernard PLACE donne pouvoir à Christine VALADE Didier DUPIN donne pouvoir à Marcel DUMAS Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Lucie ROCH Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Christian LAREURE Patrick PORNET donne pouvoir à Patrick DUCROS Isabelle ROUVIDAN donne pouvoir à Fabienne STALARS

Secrétaire de séance : Fabienne STALARS

<u>OBJET</u>: 2024-058 : Demande de subvention auprès du Département de la Loire au titre de l'enveloppe de solidarité 2025

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver une demande de subvention auprès du Département de la Loire au titre de l'enveloppe de solidarité 2025.

En effet, pour information, le montant maximum qui peut être alloué dans le cadre de cette enveloppe est de 7 000 euros, uniquement pour des projets de travaux (les achats de matériels divers ne sont plus éligibles).

La commune souhaite obtenir la totalité de cette somme suite à des investissements éligibles à cette enveloppe à hauteur de 30 %, selon le financement suivant :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20241209-2024-058-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2024 Publication : 16/12/2024

INVESTISSEMENT	COUT HT	COUT TTC	PRISE EN CHARGE ENVELOPPE
			DE SOLIDARITE (30 % du montant
			HT)
Revêtement du sol salle du	6 052.23 €	6 657.45 €	1 815.67 €
restaurant scolaire			
Stores extérieurs salle du	2 504.99 €	3 005.99 €	751.50 €
restaurant scolaire			
Stores école publique	586.21 €	703.46 €	175.86 €
Panneau de basket préau	1 198.00€	1 437.60 €	359.40 €
4 Panneaux de basket pour	900 .00 €	1 080.00 €	270.00 €
city stade			
Menuiseries intérieures	27 210.03 €	32.652.04 €	8 163.01 €
maison à pans de bois			
TOTAL	38 451.46 € €	45 536.54 €	11 062.04 €

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De solliciter** le Département de la Loire pour obtenir l'enveloppe de solidarité pour l'année 2025.
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes afférents.
- **D'affecter** la recette correspondante au compte 1323 de la section d'investissement du budget général.

Ainsi fait et délibéré, Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance, Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 16 décembre 2024

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

Le secrétaire de séance

Fabienne STALARS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-214201709-20241209-2024-058-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2024 Publication : 16/12/2024